



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19096949

09 JUL 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0543 580 476**

Nom

(en entier) : **CDM FINANCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **AVENUE LOUISE 536 - 1050 BRUXELLES**

**Objet de l'acte : REELECTION ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEUR-DELEGUE -
POUVOIR**

Extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale et du conseil d'administration du 28 juin 2019

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Cédric du Monceau de Bergendal et de Madame Victoria White seront renouvelés pour un terme de 6 ans venant à expiration à l'assemblée générale de l'an 2025. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Cédric du Monceau et de Madame Victoria White seront exercés à titre gratuits.

Le conseil décide unanimement de réélire Monsieur Cédric du MONCEAU de BERGENDAL, à la fonction de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué et ce, à titre gratuit.

L'assemblée et le conseil déclarent en outre constituer pour mandataire spécial de la société, la société RSM InterFiduciaire SC SCRL, chaussée de Waterloo 1151 à 1180 Uccle (BE 0442.616.443) représentée par Jacques Drèze, ou un de ses administrateurs, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités qui s'avèreraient nécessaires du chef des résolutions prises, auprès de toutes administrations privées ou publiques et notamment auprès de la banque carrefour des entreprises. Le mandataire désigné pourra, au nom de la société, faire toutes les démarches et signer toutes les formalités en vue de la publication au Moniteur belge.

Extrait certifié conforme.

RSM InterFiduciaire SC SCRL
représentée par
Jacques Drèze
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 18/07/2019 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).